

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

**VILLE DE
RIORGES**

Délibération du Conseil Municipal

Séance du **24 juin 2020** - 18 h 30

N° 1-47

OBJET :

VIE ASSOCIATIVE ET ACTION CULTURELLE

APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA LUDOTHEQUE A PASSER AVEC LE COMITE ROANNAIS DE VACANCES

LE MAIRE CERTIFIE

1. *Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite le 18 juin 2020 dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 25 juin 2020.*

2. *Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 33 membres présents, savoir :*

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Véronique MOUILLER, Eric MICHAUD, Isabelle BERTHELOT, Nabih NEJJAR, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Jacky BARRAUD, Brigitte BONNEFOND, André CHAUVET, Daniel CORRE *adjoints* ; Jean-Luc REYNARD, Martine SCHMÜCK, Pierre BARNET, Pascaline PATIN, Thierry ROLLET, Michelle BOUCHET, Delphine DEBATISSE, Cédric SCHÜNEMANN, Brigitte MACAUDIERE, Chantal LACOUR, Michel CELLIER, Valérie MACHON, MOUSSE Richard, Andrée RICCETTI, Christian SEON, Bénédicte PARIS, Jean CLERET, Jean-Marc DETOUR, Catherine ZAPPA, Vincent MOISSONNIER, Caroline PAIRE, Bernard JACQUOLETTO, Catherine REMY-MENU, *conseillers municipaux*.

Absents avec excuses :

Néant

Absent sans excuses : Néant

Secrétaire élue pour la durée de la session : Véronique MOUILLER

A l'ouverture de la séance, M. le Président précise qu'aucun pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales n'a pas déposé sur le bureau de l'assemblée ;

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Néant	Néant

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201840-20200624-1_47-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/07/2020

Affichage : 25/06/2020

VIE ASSOCIATIVE ET ACTION CULTURELLE

**APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT
AVEC LA LUDOTHEQUE A PASSER
AVEC LE COMITE ROANNAIS DE VACANCES**

Isabelle BERTHELOT, adjointe au maire, expose à l'assemblée :

Le Comité Roannais de Vacances (CRV), association avec laquelle la commune entretient des relations de longue date dans le cadre de ses accueils de loisirs, a développé un volet de son projet associatif fondé sur la place du jeu dans les différents temps de la vie des enfants et adolescents et la sensibilisation des parents à l'importance du jeu. Ce projet s'est traduit par la création d'une Ludothèque et une offre de services d'animations et de mise à disposition de jeux auprès des collectivités intéressées.

La commune, par l'intermédiaire de son service jeunesse, mets d'ores et déjà en place des animations autour du jeu, dans le cadre de ses actions périscolaires et par l'intermédiaire de soirées jeux ouvertes au grand public, mais plus particulièrement destinées à favoriser la participation des familles et le lien parents-enfants.

Il est donc proposé, autour de cette dynamique partagée, de renforcer les liens entre la commune et le CRV, par l'intermédiaire d'une convention, qui fixe le cadre suivant pour les interventions de la Ludothèque du CRV à Riorges :

Propositions de temps d'animations autour du jeu dans les écoles maternelles et auprès des structures d'accueil et d'animation pour personnes âgées ;
Participation à des animations familiales et tout public, organisées par la commune ou proposées par le CRV dans les parcs ou en pieds d'immeubles, par exemple ;
Accueil de groupes issus des structures socio-culturelles de la commune, pour des temps de jeu dans les locaux de la Ludothèque du CRV à Roanne ;
Accueil des Riorgeois à la Ludothèque pour des temps de jeu et du prêt de jeux.

Ces actions, dans la limite d'un nombre d'intervention maximum, seront proposées gratuitement. En contrepartie, la commune s'engage à verser annuellement une subvention de fonctionnement pour la Ludothèque du CRV.

Pour l'année 2020, le montant de subvention proposé est de 4 000 €.

La convention est passée pour une durée initiale de deux ans, renouvelable une fois pour une période de 2 années supplémentaires.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- 1°) approuve la convention à passer avec le Comité Roannais de Vacances ;
- 2°) dit que ladite convention est conclue pour une période de 2 ans ;
- 3°) autorise le maire à la signer ;

4°) approuve l'octroi d'une subvention d'un montant de 4 000 €, affectée au fonctionnement de la Ludothèque du Comité Roannais de Vacances.

Ont signé au registre tous les membres présents

Certifié,

Riorges, le 2 juillet 2020

Le Maire

Jean-Luc CHERVIN